



(N° 58.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1838.

Amendements au chap. V du budget de l'intérieur.

J'ai l'honneur de proposer à la Chambre une diminution de quarante-cinq mille francs sur l'art. 1^{er} du chap. V, formant l'objet du mandat que le gouvernement a présenté à l'approbation de la chambre des comptes sur les fonds disponibles du budget de 1838 (au chapitre du culte catholique), et devant servir à faire face à l'allocation de pareille somme pour frais d'installation du Cardinal-archevêque de Malines.

VERHAEGEN aîné.

J'ai l'honneur de proposer à la Chambre une diminution de neuf mille francs sur l'art. 1^{er} du chap. V, formant l'objet de la majoration du traitement du Cardinal-archevêque de Malines, et par conséquent de réduire ce traitement à fr. 21,000.

VERHAEGEN aîné.